PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNCIPAL

DU ...11...Septembre.....à.....20...h...10....
2025

Etaient présents :

JOLINEAU Laurence, MATUSIAK François, FILLON Nicolas, VERSON Florence, FAIVRE Nathalie, LIGONNIERE Colette, JOUNAULT Nathalie, BERLAND Sébastien, RIVIERE Dominique, CHAUVEAU Chrystel, BONIFACE Jean.

Avaient donné pouvoirs :

Mme TARSE Florence a donné pouvoir à Mme VESQUAUD Emie
Mme SCHOETTEL Marie Beatrice a donné pouvoir à Mme JOUNAULT Nathalie

Etaient absents :

Mme VESQUAUD Emie

Le quorum est atteint : (OUI) NON

M BONIFACE Jean .....est nommé(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du ...3 Juillet 2025

(.....13.....POUR, ...CONTRE, ...ABSTENTIONS)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ATTRIBUTION du MARCHE VOIRIE 2025
- Transfert de Compétence lieu d'Accueil Enfants Parents
- Approbation des rapports annuels sur le prix et la Qualité du Service Assainissement Collectif et non Collectif.
- Délibération portant remise gracieuse de remboursement d'indus.
- Signature d'une Convention de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle Communale
- Questions diverses

Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés, délibère ainsi

« Attribution du Marché de Voirie 2025 :
SAS COLAS Retenue pour un montant de 87969 € HT soit 105562,80 € TTC
Maîtrise d'ouvrage 4845 € TTC
13 voix POUR

- Transfert de Compétence lieu d'accueil Parents Enfants -

le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le 7-07-2025 le Transfert de Compétence du lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) "la CAPUCINE" géré aujourd'hui par la ville de Fontenay-le-Comte - Ce service prendrait effet au 1.09.2026 - A noter que l'essentiel du coût serait à la charge de Fontenay-le-Comte de vote réparti sur les Communes du Territoire de la Com/Com -

• 13 Vrai POUR -

- Approbation des rapports annuels sur le prix et la Qualité du service assainissement Collectif et non Collectif :

Conformément à l'article L 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels sur le prix et la Qualité du service (RPQS) assainissement Collectif et non Collectif 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée ont été présentés à l'assemblée délibérante -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal 13 Vrai POUR, approuve lesdits rapports -

- Délibération portant remise gracieuse de remboursement d'indus -

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la remise totale des indus concernant ces deux agents -

15 Vrai POUR

Concernant la pérennité de ce versement Bonification Indiciaire par augmentation IFSE :

débat pour savoir s'il est judicieux de maintenir ce avantage

Quid des réactions éventuelles des autres agents ?

Envisager plutôt un rattrapage avec la prime de fin d'année ?

La décision finale appartient à Monsieur le Maire qui rendra compte de la décision prise -

— Signature d'une Convention de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle Communale
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité (15 Voix Pour) approuve la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de 38 m², cadastrée AO 133 à Monsieur AUBINEAU Sebastien et approuve la Convention annexée à la présente délibération —

— Questions diverses :
• LGS : la Totalité est acquise pour la Mairie pour un montant compris entre 600 et 700 000 €
• Journée du Patrimoine : organisation prise en charge par l'Association du Patrimoine —
• la JOSEPHINE organisée par MAIRIE, date le 5/10
• Réunion des présidents d'Association pour debriefing du 13/07 et établissement du Calendrier des fêtes de 29/Sept à 19h —
• le 12 Sept visite de la Sénatrice Annick BILLON à 15h

21h07 Fin du Conseil

OBSERVATIONS :

La séance est levée à 21h07

Signature du secrétaire

Signature du Maire